

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AUDIOPRO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise : <u>49 RUE GAMBETTA 71000 MACON</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>		
Numéro SIRET : <u>49297402700012</u>			Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N clos le : <u>31/12/2015</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV
		Créances rattachées à des participations	BB	BC
		Autres titres immobilisés	BD	BE
Prêts		BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	
	CREANCES	Marchandises	BT	BU
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE	
Disponibilités	CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif *	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :		Stocks :	Créances :	
(2) Part à moins d'un an de : immobilisations financières : actives				

Désignation de l'entreprise		SARL AUDIOPRO		Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.500.....)	DA			7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			20 068
	Report à nouveau	DH			9 518
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			32 718
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			11 203
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			13
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			18 386
	Dettes fiscales et sociales	DY			45 557
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			75 159
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			145 713
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			75 159	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire d'application article 53 A
du Code général des impôts

		Exercice N		Total			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO		Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	303 669	FB	FC	303 669	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG		FI	FL		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	303 669	FK	FL	303 669	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	15	
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR	303 685
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	107 555	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	(584)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	42 744	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 777	
	Salaires et traitements *				FY	80 368	
	Charges sociales (10)				FZ	26 538	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	4 715
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	70	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	264 184	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	39 500	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	39 500	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AUDIOPRO		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	6 782	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL		303 685	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM		270 966	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	32 718	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	{	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	15
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	6 000
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9 6 000		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRC										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Conséquences à titre réévaluatif et ajoutées au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions					Dont Composants	M2	KP		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					Dont Composants	M3	KS	7 630	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	12 189	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	15 000	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 516	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				IK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	39 335	LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	720	IU		IV			
	TOTAL IV				LQ	720	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	40 055	OH		OJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		3		
						par cessation de des biens ou titres hors service ou résultant d'une mise en équivalence				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		JR	MD		ME		MF			
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	7 630	MK	7 630	ML	7 630
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM	12 189	MN	12 189	MO	12 189
		Matériel de transport			IV		MP	15 000	MQ	15 000	MR	15 000
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	4 516	MT	4 516	MU	4 516	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	39 335	NH	39 335	NI	39 335	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations				JO		OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés				JI		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				J2		2E	720	2F	720	2G	720
	TOTAL IV				I3		NJ	720	NK	720	2H	720
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	40 055	OL	40 055	OM	40 055	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle,

Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise	SARL AUDIOPRO	Néant <input type="checkbox"/>
-----------------------------	---------------	--------------------------------

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 016	QA	1 090	QB		QC	4 106
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10 554	QE	625	QF		QG	11 179
	Matériel de transport	QH	2 992	QI	3 000	QJ		QK	5 992
	Mat. bureau et inform. mobilier	QL	4 516	QM		QN		QO	4 516
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	21 078	QV	4 715	QW		QX	25 793
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	21 078	ØP	4 715	ØQ		ØR	25 793

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY
Total général mouvement (NP + NQ + NR)	NW			NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY
Total général mouvement (NS + NT + NU)				NY				NZ		
Total général mouvement (NW - NY)										

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Formulaire obligatoire Article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise: <u>SARL AUDIOPRO</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) }	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	7C	UB	UC	UD	
		UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence*: montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	720	UV		UW	720	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	16 553		16 553			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres	Impôts sur les bénéfices	VM	74		74		
		collectivités	VB	2 619		2 619		
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX		VT	19 966	VU	19 246	VV	720
RENVois	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	18 386		18 386			
Personnel et comptes rattachés		8C	24 353		24 353			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 348		19 348			
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E						
	collectivités	VW	303		303			
publiques	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 554		1 554			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	11 203		11 203			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13		13			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	75159	VZ	75159			
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	5203		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SARL AUDJOPRO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-I du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF	1 811		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 811		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	453 Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	453		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NDI-SD)		17 6 782						
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 207-B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits érangés antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB	Y1		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I		
							41764 41 311		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		16						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ						
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (Réseaux d'entreprises en difficulté) (art. 109-1)	K9	Entreprises nouvelles (art. 109-1)		L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 109-1)		L5
		PNV de construction (art. 109-1)	L6	Sociétés innovantes innovantes (art. 201)		K3	Zones de reconversion de la dette (art. 109-1)		PA
		PNV de recherche et développement (art. 109-1)	OY	Bases d'impôts sur le revenu (art. 109-1)		1F	Zones de revitalisation de l'emploi (art. 109-1)		XC
								Zones de revitalisation rurale (art. 109-1)	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		N9	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
							41311		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XL		41 311	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		41 311	

Désignation de l'entreprise SARL AUDIOPRO Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT <u>3040</u>

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
(à détailler sur feuillet séparé)	
	Dotations de l'exercice
	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV
Provisions pour risques et charges *	
	8X
	8Z
	9B
Provisions pour dépréciation *	
	9D
	9F
	9H
Charges à payer	
<u>TVTS</u>	9K <u>453</u>
	9M
	9P
	9S
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN <u>453</u>
	ligne WI

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables - janvier 2016 - Etat préparatoire.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formule obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AUDIOPRO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	196	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	33 322		Dividendes	ZE	24 000					
					Autres répartitions	ZF						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Report à nouveau	ZG	9518	33 318				
TOTAL I			OF	33 518	TOTAL II		ZH	33518	33 318			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	17 765			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	5221		XQ	5 341			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	3 316			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	16 322			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	42 744
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	397			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			YZ	2 380			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	2 777
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	18357			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	14029			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *							OZ	44962	45 375		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <u>00</u> handicapés : <u>00</u>)							YP	1			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP										
- Filiales et participations : (Liste au 2052-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGD)										Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 10%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 10%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JII			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NGT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹	Valeur d'origine ²	Valeur nette réévaluée ³	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁴	Autres amortissements ⁵	Valeur résiduelle ⁶
I - Immobilisations ⁷					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⁸	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁹	Court terme ¹⁰	Long terme ¹¹			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations ⁷						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁹		(A)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ¹⁰			(B)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ¹¹			(B)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO Néant

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 16%.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>services-0</i> bis du CGI).	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>services-0</i> du CGI).	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>services-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>services-0 bis</i> du CGI)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 20

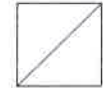
formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice ouvert le 01/01/2015 et clos le 31/12/2015		Durée en nombre de mois		1	2
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	OA	303 689			
Production vendue - Biens	OB				
Production vendue - Services	OC				
Production stockée	OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH				
Transferts de charges réfacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	16			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 1		OM	303 684		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	107 555			
Variation de stocks (marchandises)	OO	- 584			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	37 523			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	70			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OY				
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
TOTAL 2		OJ	144 564		
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	159 190
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)					SA
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE					EV
Chiffre d'affaires de référence CVAE					GX
Période de référence					GZ
Date de cessation					HR
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée (ligne OE, portées en ligne OU).					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.					



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 4 9 2 9 7 4 0 2 7 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AUDIOPRO

ADRESSE (voie) 49 RUE GAMBETTA

CODE POSTAL 71000 VILLE MACON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Toujours en date de service

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:			Adresse du siège social:											
SARL AUDIOPRO 49 RUE GAMBETTA 71000 MACON														
SIRET	4	9	2	9	7	4	0	2	7	0	0	0	1	2
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:											

REGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère				
SIRET				

B ACTIVITE				
Activités exercées	Audioprothésiste			Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	3191	Bénéfice imposable à 15%	38120
Déficit				
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine
				Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :				
		dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%				

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SOGECO 5 rue Saint-John Perse 21000 DIJON			
Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date:	18042016
		Lieu:	MACON
		Qualité et nom du signataire:	PIERRE ALEXANDRE FLORENTIN
		Signature:	Gérant
Tél:			

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	24 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	24 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)		24 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursement
1	2	3	4	5	6	7	8
AURELIE FAURITE	225	2015	44 962				
EUSEBIE ENTENDRE	38						
PIERRE ALEXANDRE FLORENTIN Gérant	487	2015	35 000				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL AUDIOPRO
Adresse 49 RUE GAMBETTA 71000 MACON

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1 FAURITE AURELIE AUDIOPROTHESISTE	665 Chemin de la Croix 71600 34 CHEMIN DU PONT DE L'ANE 01600 REYRIEUX
2 Pierre Alexandre Florentin Gérant	Chemin des votttes 71590 GERAY
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
44 062		900		44 962				44 962
35 000				35 000				35 000
44 062		900		44 962				44 962

** TOTAUX 79 962

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	951
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	50
Total	1 000

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2015 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	80762	- de l'exercice 2015 ⑩	41 311
- de l'exercice précédent ⑩	46 044	- de l'exercice précédent ⑩	41 538
Nom et qualité du signataire <u>PIERRE ALEXANDRE FLORENTIN</u> <u>Gérant</u>		À <u>MACON</u> , le <u>18/04/2016</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2016	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
Exercice du / au / ou au titre de l'année N		
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :		Néant
Désignation : SARL AUDIOPRO Adresse : 49 RUE GAMBETTA 71000 MACON Siren : 492974027		
Société bénéficiant du régimes fiscal des groupes		PME au sens communautaire
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		
Dont préfinancement		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)		

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	